



ANTOINGT

Bulletin municipal

Mai 2021

Le mot du Maire

La séance du conseil municipal du 7 avril dernier a été en grande partie dédiée à l'exposé et au vote du budget. Premier budget du mandat voté par la nouvelle équipe municipale dans la continuité en termes de fiscalité et de fonctionnement, ce budget préfigure des projets que nous avons envisagés pendant la campagne électorale. L'un d'eux, concernait la réfection de la Place du Square, toutefois il nous a semblé important d'établir au préalable un document de programmation des aménagements à l'échelle de la commune. C'est pourquoi, l'année à venir sera consacrée à l'élaboration d'un Plan d'Aménagement Durable (PAD), ex PAB établi en 2003, qui a orienté les aménagements réalisés lors des trois mandats précédents.

Autres projets que nous avons budgétés, la rénovation de la fontaine ronde, le rafraîchissement des peintures de l'école et l'équipement d'un tableau numérique.

L'idée de construire une nouvelle école est toujours d'actualité néanmoins, le manque de réserve foncière ne nous permet pas actuellement de réaliser ce projet. Nous travaillons de concert avec L'EPF Auvergne

afin de débloquer cette situation. La commune s'est dotée d'un nouveau camion benne, financé pour moitié par API sous la forme de fonds de concours. L'ancien camion demandait des réparations importantes du système de freinage.

L'eau et l'assainissement est désormais de la compétence de l'Agglo Pays d'Issoire, toutefois, le projet de rénovation de la station d'épuration reste une priorité pour API et pour la commune d'Antoingt.

Un diagnostic d'assainissement est lancé par l'agglo à l'échelle des communes du Lembron.

Les chiffres du budget :

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 transféré en investissement : 17 000 €

Dépenses et Recettes	
Fonctionnement	381 118,00 €
Investissement	264 010,00 €

Le budget est consultable en mairie.

Emmanuel Gonthier

Elections départementales et régionales 20 et 27 juin 2021

Les bureaux de vote seront délocalisés à la **salle polyvalente** pour les élections départementales et régionales afin de respecter les contraintes sanitaires. Merci de prévoir votre stylo pour l'émargement.

L'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 14 mai en ligne ou en mairie. Pour les retardataires, une permanence sera assurée en mairie le 14 mai 2021 de 17 à 19 heures.

Déploiement de la fibre optique

Pour l'heure, un avant-projet nous a été proposé par « CIRCET », entreprise chargée par « Auvergne très Haut Débit » du déploiement de la fibre. Sur le terrain en octobre dernier, nous avons étudié les implantations proposées avec CIRCET et Orange, nous venons récemment de faire un retour terrain avec eux, le projet est pratiquement arrêté. Dans les secteurs où le réseau téléphonique est enterré, la fibre le sera aussi sinon, elle passera en aérien sur les supports existants. Toutefois, un nombre important de poteaux ne sont pas en mesure

de supporter la fibre, il sera donc nécessaire d'en rajouter. De 37 poteaux prévus à l'origine, nous sommes parvenus à en faire enlever 27 pour finir à une dizaine.

Initialement, seul le bourg était concerné, le projet a depuis été étendu à Mazerat. Seules les maisons isolées du Montel, de La Roche et du Penthier ne seront pas raccordées dans l'immédiat.

Nous aurions souhaité communiquer sur le projet à l'occasion d'une réunion publique mais ceci n'est pas envisageable dans le contexte actuel.

Nous restons à votre disposition afin de vous informer sur le projet de déploiement de la fibre optique.

Lien internet : <https://www.auvergne-numerique.fr/demande-de-raccordement/>

Composteur de quartier

Après l'installation d'un premier composteur dédié à l'école, il s'agit maintenant d'installer un composteur de quartier à destination des habitants. L'emplacement des ateliers municipaux a été choisi. Le composteur est installé depuis quelques temps déjà, une réunion d'information se tiendra le **samedi 29 mai à 10 heures**.

Les maîtres composteurs du [SICTOM Issoire-Brioude](#) vous expliqueront par l'exemple le fonctionnement du compostage et répondront à vos questions.

A l'issue de cette réunion, les personnes intéressées seront formées aux bons gestes à effectuer.

Un tiers du contenu de nos poubelles peut se recycler par le compostage et devient une ressource.



Le composteur de l'école est en service depuis octobre 2020

Télé-assistance

Une chute, un malaise... en cas d'urgence médicale et sans décrocher votre téléphone, vous pouvez, grâce à un transmetteur, être en lien avec le CODIS-SAMU.
Un dispositif sécurisant, facile d'installation et d'utilisation.
24h/24h - 365 jours/an : une écoute attentive en direct avec le CODIS-SAMU

POUR QUI ?
Le dispositif concerne l'ensemble du département.

La télé-assistance départementale s'adresse à toutes les personnes âgées isolées, d'au moins 65 ans ou 60 ans pour les personnes inaptes au travail, et aux personnes reconnues handicapées par la Commission des droits et de l'autonomie (anciennement COTOREP) à plus de 80 %.
Demande de dispositif de télé-assistance en mairie ou sur internet :

<https://www.puy-de-dome.fr/social/seniors/tele-assistance.html>

Vaccination

Quelques bénévoles se sont manifestés pour proposer leur services afin d'emmener vers les centres de vaccinations les personnes âgées

peu mobiles qui auraient un rendez-vous et ne pourraient s'y rendre.
Merci de vous adresser en mairie. Nous ferons suivre pour organiser votre déplacement.

Concessions funéraires

Comme chaque commune de France, Antoingt possède un cimetière dépositaire d'un grand nombre de concessions à perpétuité. Au fil du temps, les héritiers se dispersent ou disparaissent et ces tombes ne sont plus entretenues c'est pourquoi, la commune envisage d'appliquer la procédure de reprise de concessions funéraires en état d'abandon.

Le conseil municipal a réévalué le coût des concessions au vu des tarifs pratiqués dans les communes environnantes.

Concession simple - trentenaire : 125 €
Concession double - trentenaire : 250 €
Concession simple - cinquantenaire : 200 €
Concession double - cinquantenaire : 400 €
Concession case columbarium ou cave-urne - trentenaire : 300 €
Concession case columbarium ou cave-urne - cinquantenaire : 400 €

Etat civil 2020-2021

Décès:

Mme AVENIN Marcelle le 22 juillet 2020
Mme BOURZEIX Elisabeth le 30 juillet 2020
M.GONTHIER Lucien le 20 octobre 2020
M. PAUC David le 23 novembre 2020
M. DISSARD Roger le 9 décembre 2020
Mme ROUX Jeanne le 9 février 2021

Mariage :

M. Mathieu SWAERTVAGER et Mme Clémence CHÉRÉ le 27 février 2021

Naissances:

Ethan AURIER le 10 juillet 2020
Kayna DELCROS le 19 novembre 2020
Levon SITRUK le 6 février 2021
Joan DION le 19 mars 2021

Pollution

Il a été constaté des pollutions répétées dans la rase du Bieuradoux (pollution aux hydrocarbures). Cette rase draine les eaux pluviales du centre bourg (Place du Square, Rue de la Pougère...) et se jette dans le Lembronnet. Cette pollution a été signalée à l'OFB (Office Français de la Biodiversité) qui a lancé des investigations afin de trouver l'origine de la pollution. Il peut s'agir d'une fuite malencontreuse mais la récurrence des faits laisse à penser que l'on se trouve face à

un déversement volontaire d'hydrocarbures dans le réseau d'eaux pluviales. J'en profite pour mettre en garde quiconque déverserait des résidus de vidanges, fonds de peintures ou quelconques déchets dans les réseaux d'eaux usées ou pluviales. Ce genre de forfait prouve un manque flagrant de civisme et est répréhensible devant la loi. La déchetterie d'Issoire récupère les huiles de vidanges et autres déchets.

Entretien des rases

Il est important de rappeler que l'entretien des rases d'eau pluviale incombe aux riverains pour la partie contigüe à leur propriété. Aussi nous demandons à chacun de bien vouloir entretenir (curage, tonte, ramassage de débris susceptible de gêner l'écoulement) le linéaire qui borde leur propriété jusqu'à l'axe de la rase.

Station d'épuration

Nous vous rappelons de ne pas jeter dans les toilettes ni lingette, ni protection périodique, ni masque de protection ni objets divers. Ces objets obstruent pompes et filtres de la station d'épuration, abaissent son rendement de traitement et occasionnent un surplus de travail pour les dégager. Il en va de même pour les graisses dans les éviers qui provoquent des bouchons dans les canalisations et des débordements.

Info Agglo Pays d'Issoire

API offre une prime pour l'achat d'un vélo électrique

L'objectif est de :

- Sensibiliser et inciter le public à la pratique du vélo sous toutes ses formes, mais essentiellement sur la pratique utilitaire ;
- Promouvoir une activité physique comme un élément favorisant une meilleure santé.

La prime d'un montant de 150 euros est sans conditions de ressources et peut être

complémentaire du dispositif de l'État « bonus écologique » (qui lui s'applique selon certaines conditions avec un maximum de 150 euros d'aide).

Toutes les info sur :

https://www.capissoire.fr/API/wp-content/uploads/2020/11/Prime-VAE_Formulaire-demande.pdf

Recensement

Bientôt 16 ans, pensez à vous faire recenser en mairie. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire.

La mairie vous remettra une attestation qui vous sera réclamée pour vous inscrire au BEP, au BAC, au permis de conduire ect...

**COMPOSTONS
nos déchets !!**

LE SICTOM ISSOIRE/BRIOUDE ET ANTOINGT, UNE DÉMARCHÉ COMMUNE ENGAGÉE !

LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS, l'affaire de tous !

Il y a dans nos ordures ménagères et dans nos jardins un volume trop important de **biodéchets** et de **déchets végétaux** que nous devons valoriser. Aujourd'hui, c'est **30 % du poids de nos bacs gris** qui pourrait être composté !

Le **compostage** est une manière **100 % naturelle** de valoriser nos déchets de cuisine et de jardin en un amendement organique : le **compost**.

L'Etat a fixé un objectif de **généralisation du tri à la source des biodéchets**. Cette échéance est fixée pour **fin 2023**. A cette date, **ces déchets ne pourront plus être collectés dans nos bacs à ordures ménagères**.

Chacun d'entre nous se verra dans l'OBLIGATION de TRIER et de COMPOSTER ses biodéchets.

LE COMPOSTAGE, un objectif prioritaire pour le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE !

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE vous propose depuis de nombreuses années d'**acquérir des composteurs individuels**. Afin que cette pratique soit **accessible à tous**, il équipe également depuis 2018 les Communes qui le souhaitent de **composteurs partagés**.

De nombreuses Communes sont déjà engagées dans cette démarche. **N'hésitez pas à vous rapprocher du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et de votre équipe municipale pour lancer cette opération dans votre quartier !**



Aujourd'hui, chacun d'entre nous doit être partie prenante de cette dynamique face aux enjeux de l'économie circulaire. Ce projet, c'est certain, se traduira par une RÉUSSITE COLLECTIVE !

Des RÉSULTATS HONORABLES sur votre Commune !



SICTOM ISSOIRE/BRIOUDE **Bon de commande**
« composteur individuel »

Fourni avec un seau de 10 litres pour collecter les déchets de cuisine ainsi que les notices de montage et d'utilisation

- Un composteur en plastique recyclé de 320 litres à 15€ (préconisé pour une surface inférieure à 500 m²)
- Un composteur en plastique recyclé de 620 litres à 20€ (préconisé pour une surface supérieure à 500 m²)

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

TELEPHONE : EMAIL :

à RETOURNER au : SICTOM Issoire-Brioude
ZONE ARTISANALE DE VIEILLE-BRIOUDE - BP 88 - 43102 BRIOUE CEDEX
accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04 71 50 32 92
ou consulter le site internet www.sictom-issuire-brioude.com

Les consignes de tri évoluent sur votre commune !

Depuis de nombreuses années, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE s'engage pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers.

Les emballages étant toujours aussi nombreux, il a fallu trouver des solutions pour recycler davantage. Tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont donc travaillé ensemble pour y parvenir.

Ça y est, **TOUS NOS EMBALLAGES, sans exception, sont désormais destinés à notre bac de tri !**

Chacun demandait depuis des années **des règles de tri plus simples, c'est fait !**

À compter du **1^{er} MAI 2021, 100 % des papiers** et des **emballages** seront à **déposer dans vos bacs de tri !**

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

NOUVEAU :



TOUJOURS :



N'imbriguez pas les emballages !

Toujours en VRAC !



La **simplification du geste de tri** permettra **d'augmenter les quantités d'emballages recyclées**, de **réduire les déchets jetés** dans nos bacs gris, de **préserver nos ressources naturelles** et ainsi de **limiter l'impact de notre consommation sur la planète**.

Il est possible qu'une fois cette extension mise en place, le volume de vos bacs soit insuffisant. Si c'est le cas, **n'hésitez pas à contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04.71.50.32.92** afin de réadapter leurs contenances.

Nous vous remercions et comptons sur vous, nous sommes tous acteurs du recyclage !